SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR À NOUMÉA

TRIMESTRE N°2 AVRIL-MAI-JUIN 2025



LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂)

Les niveaux de fond sont en hausse sur l'ensemble des stations, plus particulièrement à la Vallée du Tir (Griscelli et Petit Poucet) et à Montravel.

À Montravel également, une hausse des niveaux de pointe a été observée, entraînant un dépassement de certains seuils réglementaires. Les valeurs des autres stations restent relativement stables.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Griscelli)	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouville
Moyenne trimestrielle	1	3	1	0	2	1	1
Moyenne horaire maximale	18	400	34	0	147	38	33
Moyenne journalière maximale	4	53	8	0	37	11	3
Dépassement SI	0	2	0	0	0	0	0
Dépassement SA	0	0	0	0	0	0	0
Dépassement VLH	0	1	0	0	0	0	0
Dépassement VLJ	0	0	0	0	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

LE DIOXYDE D'AZOTE (NO2)

Les niveaux en dioxyde d'azote sont en légère hausse à Logicoop, au Faubourg Blanchot et à Montravel. Ils sont stables ou en baisse ailleurs sur le reste du réseau de mesure. Les concentrations sont en dessous des seuils réglementaires à ne pas dépasser.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouville
Moyenne trimestrielle	5	6	6	3	5	6
Moyenne horaire maximale	37	50	51	27	48	41
Moyenne journalière maximale	15	19	17	8	15	14
Dépassement SI	0	0	0	0	0	0
Dépassement SA	0	0	0	0	0	0
Dépassement VLH	0	0	0	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

LES POUSSIÈRES FINES (PM₁₀)

Les niveaux de poussières fines PM₁₀ sont stables ou en hausse sur l'ensemble des sites, notamment à Montravel, à l'exception de la station de l'Anse Vata pour laquelle les concentrations sont en baisse par rapport au 1er trimestre.

Aucun dépassement de seuil n'a été mesuré.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata	Vallée du Tir (Petit poucet)	Nouville
Moyenne trimestrielle	7	16	8	12	7	10
Moyenne horaire maximale	31	55	36	45	34	28
Moyenne journalière maximale	16	32	23	20	21	17
Dépassement SI	0	0	0	0	0	0
Dépassement SA	0	0	0	0	0	0
Dépassement VLJ	0	0	0	0	0	0

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

LES POUSSIÈRES FINES (PM_{2.5})

Les niveaux de poussières fines PM2.5 sont stables à Logicoop et Montravel. Une augmentation des niveaux de pointe a été observée au Faubourg Blanchot.

Aucun dépassement de seuil n'a été mesuré.

	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	Anse Vata
Moyenne trimestrielle	4	5	4	1
Moyenne horaire maximale	17	21	36	1
Moyenne journalière maximale	9	11	19	1
Dépassement SI	0	0	0	1
Dépassement SA	0	0	0	1
Dépassement VLJ	0	0	0	1

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

L'OZONE (O₃)

À Nouméa, les niveaux d'ozone mesurés depuis 2007 respectent les valeurs de référence à ne pas dépasser. Les niveaux de fond et de pointe sont en hausse au Faubourg Blanchot. Les mesures à l'Anse Vata ont été arrêtées à partir de mai faute de financement : cela explique les écarts des niveaux entre le Faubourg Blanchot et l'Anse Vata.

	Faubourg Blanchot	Anse Vata		
Moyenne trimestrielle	40	1		
Moyenne horaire maximale	75	56		
Moyenne journalière maximale	68	47		
Dépassement SI	0	0		
Dépassement SA	0	0		

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³)

QUELQUES REPÈRES	SO ₂	NO ₂	PM10	PM2.5	O_3
Seuil d'information et de recommandation (SI)	300 µg/m³ en moyenne sur 1h glissante	200 µg/m³ en moyenne sur 1h glissante	50 μg/m³ en moyenne sur 24h glissante	37.5 µg/m³ en moyenne sur 24h glissante	160 µg/m³ en moyenne sur 1h glissante
Seuil d'alerte (SA)	500 μg/m³ en moyenne sur 3h consécutives	400 μg/m³ en moyenne sur 3h consécutives	75 μg/m³ en moyenne sur 24h glissante	50 μg/m³ en moyenne sur 24h glissante	180 μg/m³ en moyenne sur 1h glissante
Valeur limite horaire (VLH)	350 µg/m³ en moyenne horaire(1)	200 µg/m³ en moyenne horaire(3)	-	-	
Valeur limite journalière (VLJ)	125 µg/m³ en moyenne journalière(2)		50 μg/m³ en moyenne journalière(4)	37.5 µg/m³ en moyenne journalière	120 µg/m³ en moyenne sur 8h(5)

(1) À ne pas dépasser plus de 24h/an. (2) À ne pas dépasser plus de 3i/an. (3) À ne pas dépasser plus de 18h/an. (4) À ne pas dépasser plus de 35i/an. (5) À ne pas dépasser plus de 25i/an.

